

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

# Plan Local d'Urbanisme

## *Villecerf*

<b>ELABORATION</b>	<b>1 ère REVISION</b>
prescrite le : 26 septembre 2008	prescrite le : 12 janvier 2015
arrêtée le : 22 juin 2012	arrêtée le : 11 décembre 2017
approuvée le : 23 février 2013	approuvée le : 10 décembre 2018
modifiée le :	modifiée le :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mis à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1  
**ANNEXE  
SANITAIRE  
EAU POTABLE  
NOTICE**

VU pour être annexé à la délibération du :  
10 décembre 2018

agence d'aménagement et d'urbanisme



bât. entreprises, neMarchevant 77280 ECUILLES  
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

**COMMUNE DE VILLECERF**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"**

**I - DONNEES GENERALES**

**A - Situation administrative :**

Maître d'ouvrage : Syndicat SIDEP de l'Orvanne (maître d'ouvrage)  
Communes de : Dormelles, Flagy, Thoury-Férottes, Villecerf.  
  
Mode d'exploitation : SAUR Nemours.

**B - Population :**

population actuelle : 700 habitants (Populations légales 2011 - Population totale)  
population future : 860 habitants en 2030.  
Besoins en jour de pointe : 170 m3/jour.

*La consommation en eau potable est un facteur essentiel pour dégager les informations concernant les débits sanitaires dans les collecteurs d'assainissement.*

*Elle permet, en effet, de déterminer une dotation hydrique exprimée en litres par jour et par habitant raccordé et/ou raccordable au réseau de collecte des eaux usées.*

*Les consommations en eau potable ont été obtenues auprès des mairies pour les communes de Villecerf : 39 670 m3 par an en 2001 ; volume assujéti à l'assainissement : 35 035 m3 par an.*

**II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**A - Ressources :**

L'alimentation en eau potable de la commune de VILLECERF est assurée par un captage situé au lieu-dit Les Abîmes, sur le territoire de la commune de Dormelles. L'eau provient de la nappe de la craie sénonienne et le prélèvement s'effectue à une profondeur de 10 mètres.

Les périmètres de protection du captage ont été définis afin de garantir la qualité de la ressource. Ils figurent en tant que Servitude d'utilité publique.

Source : avis du Conseil Départemental Avril 2018 : Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de l'Orvanne dispose de deux captages :

- Dormelles 3 (n° BSS 02948X0072) qui bénéficie d'un arrêté de DUP d'autorisation de prélèvement et de périmètres de protection de captage ;
- Dormelles 4 (n° BSS 02948X0078) pour lequel la procédure de mise en place de périmètres de protection est en cours.

Ce champ captant permet d'alimenter les communes de Thoury-Férottes, Flagy, Villecerf et Dormelles. Ces deux captages constituent un champ captant protégé réglementairement par l'instauration de périmètres de protection des captages.

**B - Stockage :**

Après captage, l'eau subit un traitement par stérilisation avant de rejoindre les ouvrages de 3 stockages (trois bâches de 1 000 m3 au total) lesquels sont également situés sur la commune de Dormelles.

**C - Réseau :**

Le réseau d'adduction d'eau potable de Villecerf est partiellement maillé, avec des conduites allant de ø 40 à ø 125 mm. Le tableau ci-dessous liste les poteaux incendie existants sur la commune en précisant leurs caractéristiques. Ce dernier a été établi sur la base du contrôle de visite effectué par le SDIS (Service Départemental Incendie Secours) le 16.09.2011.

N°	Adresse		Ø canalisation	Débit en m3/h00
1	Rue de l'Eglise - angle du Chemin pavé	PI de 100 mm	60	59
2	Rue de l'Eglise - face au n° 28	PI de 70 mm	60	31
3	Rue Grande - face au n° 18	PI de 70 mm	60	27
4	Rue Grande - face au n° 70	PI de 100 mm	100	60
5	Rue Grande - face au n° 97	PI de 100 mm	125	73
6	Route de Lorrez le Bocage - angle RD 403	PI de 100 mm	100	73
7	Route de Lorrez le Bocage - face au n° 22	PI de 100 mm	100	69
	Rue de Rebours - Angle rue de Saint Foins	PI de 100 mm	100	62
	Angle rue du Pot au lait	PI de 100 mm	100	63
	RD 22 Entrée du château de St Ange	PI de 100 mm	100	94
	RD 22 - angle route de Pilliers	PI de 100 mm	100	103
	Route de la Vallée - Hameau de Pilliers, face au n° 51	PI de 100 mm	100	90
	Route de la Vallée - Hameau de Pilliers, face au n° 33	PI de 100 mm	100	91
	Route de Montereau	PI de 100 mm	160	93
	Rue Grande - angle Route d'Episy	PI de 100 mm	100	64

Débits en m3/h					
n° PI	norme SDIS	2014	2015	2016	moyenne m <sup>3</sup> /h
1	60	63	62	65	53
2	60	32	33	33	43
3	60	24	27	34	28
4	60	77	80	69	75
5	60	83	79	76	79
6	60	85	76	73	78
7	60	67	76	71	71
9	60	65	70	66	67
10	60	69	72	62	68
11	60	116	106	94	105
12	60	126	134	106	122
13	60	110	112	98	107
14	60	111	116	95	107
15	60	83	82	65	77
16	60	73	76	66	72

Pressions en bars				
2015	2016	moyenne bars	n° PI	
0,7	0,8	0,55	1	59
0,2	0,4	0,5	2	31
0,1	0,4	0,25	3	27
1	1	1	4	60
1	1,6	1,3	5	73
1	1,6	1,3	6	73
1	1,2	1,1	7	69
0,8	1	0,9	9	62
0,8	1	0,9	10	63
1,8	2,4	2,1	11	94
2,6	2,2	2,4	12	103
1,8	2,4	2,1	13	90
2	2,2	2,1	14	91
1	1,2	1,1	15	93
1	0,8	0,9	16	64

16/09/2011(PLU)



### **III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL**

(source : ARS d'île-de-France - 2008)

Cette synthèse prend en compte les résultats des 4 échantillons prélevés en production et des 12 échantillons prélevés en distribution.

- Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

→ Eau de très bonne qualité bactériologique. Tous les prélèvements sont conformes.

- Nitrates : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

→ Eau contenant des nitrates à une concentration sans risque pour la santé. Moyenne : 37,3 mg/l. Maximum : 45 mg/l.

- Dureté : Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

→ Eau calcaire. Moyenne : 31,4 °F. Maximum : 31,8 °F. Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

- Fluor : Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

→ Eau peu fluorée. Moyenne inférieur(e) au seuil de détection.

- Pesticides : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des trois classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : A, B1 ou B2

→ Eau non conforme à la limite réglementaire. Classe B1. Maximum : 0,16 µg/l (Déséthylatrazine)

Nombre de prélèvements : 4. (Classe B1 = La teneur dépasse la limite réglementaire mais faiblement ou sur une période inférieure à 30 jours)

Aucune restriction d'usage de l'eau n'est nécessaire

- Conclusion : L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques, à l'exception des pesticides, pour lesquels les dépassements observés n'empêchent pas la consommation de l'eau.

\*

\*

\*

### Origine de l'eau

Eau souterraine provenant d'un forage situé à Dormelles captant la nappe de la craie sénonienne. Depuis mars 2010, l'eau subit un traitement des pesticides avant distribution. La gestion est assurée par SAUR Nemours

### Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 4 échantillons prélevés en production et des 14 échantillons prélevés en distribution.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

### BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

### NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

### DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

### FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désinfecter. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

### EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

### EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 33,6 mg/l Maximum : 35 mg/l

*L'eau peut être consommée sans risque pour la santé*

### EAU CALCAIRE

### Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 31,3 F Maximum : 32 F

### EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT DES TRACES DE FLUOR

### Aucune valeur n'a été supérieure à 0,1 mg/L

Moyenne inférieure au seuil de détection

*Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé*

### EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

Classe C

Valeur maximale inférieure au seuil de détection  
1 prélèvement effectué

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2012 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.